



Le 28 décembre 2024

**COMMUNE  
DE  
COBRIEUX  
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 17 DECEMBRE 2024**

---

**Présents** : Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Sylvie DESTRIEZ, Lise MIGNON, Gérard NOCK, Jean-Marc BOUCHEZ, Benoît LEROY, Patrick LESAGE, Sylvie DEBRIL, Rita TRINEZ, Chantal BAERT, Alain DECHAUME, Pascal DEHAEZE et Christophe VANHALST ;

**Absent** : Rufin COCHETEUX,

**Secrétaire de Séance** : Alain DECHAUME,

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux Elus d'approuver l'ajout de deux points :  
- Nomination d'un représentant auprès du Tribunal pour défendre les intérêts de la commune dans le dossier NORD TERRAIN ;  
- Examen d'une demande présentée par Noréade concernant les modifications de la redevance.

L'adjonction de ces deux points est approuvée à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024.**

Pas de remarque, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal.

A l'unanimité les Elus approuvent le procès-verbal.

**2 – Retrait de la délibération 2024-17 : remise en état du chemin rue des Prés**

Monsieur le Maire expose, par délibération n° 2024-17 prise lors de la séance du Conseil Municipal le 22 octobre dernier, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des Fonds de Concours.

Il s'avère nécessaire de modifier les travaux envisagés, les devis reçus doivent être révisés.

Monsieur le Maire propose aux Elus de retirer la délibération 2024-17. A l'unanimité les Elus approuvent le retrait de la délibération 2024-17.

**3 – Examen des travaux envisagés sur le chemin rural rue des Prés après actualisation du devis et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer deux dossiers de demande de subvention**

Christophe THIEBAUT expose : trois devis ont été remis ceux-ci ont été examinés par les membres de la commission travaux, des négociations sont en cours avec les entreprises. La commission se réunira prochainement pour examiner les offres reçues, les conclusions seront présentées lors de la prochaine séance.

Benoît LEROY demande pourquoi il n'est pas prévu des travaux de renforcement du fond : décaissement et apport de terre avant l'étalement de gros cailloux renforçant la structure. Il

argumente que la partie du chemin côté rue de Convelin a été traitée en ce sens et la structure se maintient.

Christophe THIEBAUT explique que les travaux envisagés renforceront tout autant cette partie du chemin.

Monsieur le Maire conclut ce point : la commission travaux continue l'examen de ce dossier et exposera lors de la prochaine séance ses conclusions pour examen et validation par le Conseil Municipal.

Ces travaux peuvent être financés à 50 % par une subvention au titre des Fonds de Concours portés par la Communauté de Communes. Une demande pourrait être déposée auprès de la Préfecture au titre de la DETR à hauteur de 30 %, la commune prenant en charge les 20 % restant selon l'obligation.

Le Conseil Municipal valide le plan de financement présenté, les dossiers de demande de subventions seront montés et déposés après la validation définitive des travaux à engager.

#### **4 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'échange du terrain rue du Fay : chemin dit de « la Bourrelière »**

Monsieur le Maire expose : le dossier a été examiné en réunion de commission, il faut maintenant autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange...

Une délibération a été prise actant ce projet ; celle-ci a été soumise à enquête publique par voie d'affichage. Aucune remarque n'a été remise. La procédure est à ce jour achevée.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte d'échange et les documents qui pourraient y être annexés. Le dossier est suivi par l'Office Notarial de CYSOING.

A l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange.

#### **5 – Examen de la Convention CTG et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la Convention Territoriale Pévèle Carembault**

La Communauté de Communes a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales sur l'organisation et le financement des accueils périscolaires.

La commune n'organise pas de centre aéré et le service périscolaire n'est pas engagé avec la CAF, pour autant explique Monsieur le Maire la commune a intérêt à signer cette convention lui permettant d'adhérer. L'objectif de cette convention étant d'obtenir une assistance technique et financière pour les projets qui pourraient être développés.

Après ces explications Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention. A l'unanimité les Elus approuvent.

#### **6 – Personnel communal : examen et délibération de création de postes pour deux agents de la commune : Service Technique**

Monsieur le Maire expose : l'Agent Technique recruté depuis le 7 août 2023 est sous contrat à durée déterminée. Il donne toute satisfaction.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'emploi permanent des communes de moins de 1000 habitants (maximum 3 ans renouvelable dans la limite maximale de 6 ans). La procédure est encadrée : une procédure de vacance de poste doit être publiée sur le site du Centre de Gestion durant 1 mois avant le recrutement.

Le poste créé sera proposé à l'agent en place pour une prise de poste après le 16 janvier 2025.

Entretemps il lui sera proposé un poste au titre d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la continuité du poste.

Les délibérations permettant ce recrutement sont présentes au registre.

## **Service Technique Péri scolaire et entretien ménager des bâtiments**

Le contrat signé avec l'agent en place touche à son terme.

Monsieur le Maire proposera la création d'un poste d'emploi permanent (quel que soit le temps de travail). Ce poste correspond à un contrat à durée déterminée de 3 ans avec reconduction expresse pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Ce poste sera proposé à l'agent en place.

## **7 – Décisions Budgétaires Modificatives : examen des ajustements budgétaires dans le cadre des travaux préparatoires à la clôture de l'exercice 2024**

Ce point sera vu avec le Service de Gestion Comptable pour suite à donner. Il n'y a pas lieu de délibérer pour le moment, explique Christophe THIEBAUT.

## **8 – Propositions d'adhésions au SIDEN-SIAN**

Monsieur le Maire expose :

Les communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRAISIS et CRESPIN sollicitent leurs adhésions pour la compétence incendie ;

Les communes TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS sollicitent leurs adhésions pour la compétence eau potable.

Plusieurs Elus s'interrogent sur l'obligation de délibérer sur ces demandes d'adhésions récurrentes pour lesquelles le Conseil Municipal ne dispose que de très peu d'explications. Effectivement reconnaît Monsieur le Maire, mais le Conseil Municipal doit se prononcer.

Une discussion s'engage sur l'état des réseaux de distribution de l'eau ainsi que celui de distribution de l'électricité. Surtout sur les dysfonctionnements : coupures et/ou microcoupures risquant d'endommager les équipements.

Après ces échanges, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal ces adhésions. Par 12 voix pour et 2 abstentions : Christophe THIEBAUT et Pascal DEHAEZE, les adhésions sont validées.

En aparté, Monsieur le Maire évoque les changements de fournisseurs d'énergie : gaz et électricité, La commune adhère à ces groupements, les dossiers sont mis en place pour une « bascule » au 1er janvier 2025 chez les fournisseurs attributaires du groupement de commandes sur lequel 20 communes adhèrent, précise Monsieur le Maire.

## **9 – Point sur la communication**

### **Le Petit Coberlois :**

Lise MIGNON et les membres de la commission travaillent sur le futur « Petit Coberlois » au sommaire : la rétrospective des derniers événements, la Banque Alimentaire, le renouvellement total de l'offre en Médiathèque et le rappel de la cérémonie des vœux.

### **Projet d'un habitant :**

Lise MIGNON a rencontré Coberlois qui, passionné d'alpinisme, souhaite escalader un des monts de la chaîne de l'Himalaya. Ce projet permettra de « mettre en avant » un jeune handicapé et également l'association pour laquelle il milite. Son projet : gravir 5 sommets au-delà de 6 000 mètres d'altitude.

Jean-Marc BOUCHEZ a rencontré cet habitant avec lequel il a discuté sur la valorisation de son projet au sein de la commune tout en lui précisant que la commune ne peut mettre en avant une association plutôt qu'une autre.

Mais le projet étant louable et valorisant pour tous, Lise MIGNON et Jean-Marc BOUCHEZ ont réfléchi à un moyen de faire connaître son parcours, idée retenue : lui fournir un drapeau de la commune qu'il pourrait planter là où finira son ascension, COBRIEUX serait alors représentée sur « le toit du monde ».

D'autres événements pourraient être organisés comme un encart dans le Petit Coberlois, une conférence de presse...

Benoit LEROY propose de lui demander de revenir avec le drapeau.

Jean-Marc BOUCHEZ pense que : s'il revenait avec le drapeau, ce serait alors une autre opportunité pour lui présenter son parcours.

La commission communication suivra ce projet.

### **Commission Animation :**

Sylvie DESTRIEZ remercie les membres de sa commission qui, par leur implication et leur dynamisme, ont permis l'organisation de plusieurs manifestations sur l'exercice 2024, la dernière fête pour 2024 sera le « goûter de Noël offert par la Municipalité aux enfants de l'école »,

### Colis offerts aux personnes de plus de 65 ans :

Sylvie DESTRIEZ rappelle que les bénéficiaires ont le choix d'offrir ce colis à une association : 48 colis ont été commandés, 27 ont été offerts à une association pour un montant total de 783 € qui seront reversés à l'Association ATD QUART MONDE.

Les retours sur le colis offerts, exprimés par les bénéficiaires, sont très favorables.

### Fête de Noël :

Au programme : vin chaud, distribution de lampions et balade vers le stade où a été tiré un feu d'artifice. Les participants ont bien apprécié.

### Gospel :

Sylvie DESTRIEZ relate cette soirée : les places ont été réservées très rapidement, le spectacle était de qualité les participants ont apprécié.

### **Manifestations à venir :**

#### Les vœux du Maire :

Les membres de la commission et ceux qui le souhaitent seront invités à cuisiner des amuses-bouches pour le vin d'honneur qui suit le discours de rétrospective de l'année écoulée.

#### Repas des Aînés :

Organisé pour le 2 février 2024, le traiteur est retenu, les invitations seront distribuées prochainement.

#### Médiathèque :

Sylvie DESTRIEZ le renouvellement des livres : en effet, la Médiathèque prévoit un échange annuel complet des livres. Le travail est conséquent : il faut scanner, numériser et mettre en caisse les livres sortants et faire de même, en sens inverse, pour les livres entrants. Mais cette pratique permet de dynamiser l'offre.

### **10 – Questions diverses**

Nichoirs Salle communale sont installés des nichoirs salle communale, l'un d'entre deux est détaché, Pascal DEHAEZE propose de gérer ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,**  
**Patrick LEMAIRE**



Département du Nord  
Arrondissement de Lille  
Canton de Templeuve  
Communauté de Communes Pévèle Carembault

Tél : 03,20,84,56,90

mail : [mairie.cobrieux@orange.fr](mailto:mairie.cobrieux@orange.fr)